

**RAPPORT N° 96/8-01**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CITOYENNETE D'HONNEUR A MONSIEUR NCEBA FAKU**

A l'occasion de la Fête de la Liberté, la Municipalité de Saint-Denis recevra officiellement Monsieur NCEBA FAKU, Maire de la Ville de Port Elizabeth (Afrique du Sud).

Cette visite amicale intervient à un moment où Saint-Denis entend développer la coopération régionale vers d'autres partenaires et notamment ce grand pays voisin : l'Afrique du Sud.

Plusieurs missions exploratoires en Afrique du Sud ont été conduites par Cités Unies France, le Conseil Général, auxquels s'est jointe naturellement la Ville de Saint-Denis. Celles-ci avaient principalement pour objectif de cerner la réalité actuelle des collectivités Sud Africaines et leur attente par rapport à des lieux d'échanges et de coopération, notamment en matière de formation et d'aide technique dans les domaines de la gestion municipale, du logement social, de la problématique des banlieues, de la création d'activités économiques.

De ses missions, la Municipalité a noué des contacts fructueux avec la Ville de Port Elizabeth située dans la région du Cap Est.

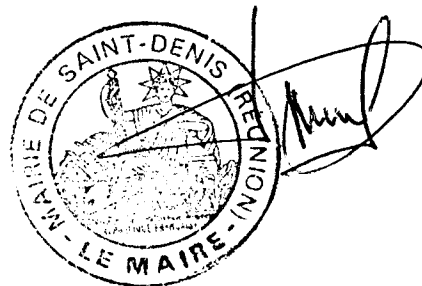
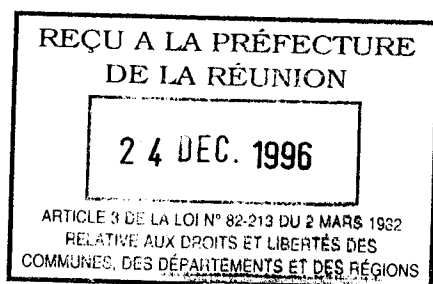
C'est précisément dans cette région que le Gouvernement (Ministère de la Coopération) s'efforce de favoriser le rapprochement entre collectivités françaises et sud-africaines. Une vaste opération de coopération est d'ailleurs sur le point d'être mise en oeuvre dès 1997 sous l'impulsion de Cités Unies France pour la réalisation d'un réseau de villes dont la Commune de Saint-Denis entend se positionner comme pilote pour la zone Océan Indien.

Je vous propose donc de concrétiser officiellement nos liens d'amitié avec la Ville de Port Elizabeth en attribuant à Monsieur NCEBA FAKU le titre de Citoyen d'Honneur de la Ville de Saint-Denis.

Le Diplôme d'Honneur lui sera remis lors d'une cérémonie officielle dont la date sera précisée ultérieurement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 96/8-01  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 13 décembre 1996**

**OBJET**

**CITOYENNETE D'HONNEUR A MONSIEUR NCEBA FAKU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-01 du Maire ;

Vu le rapport de Dominique RIVIERE, 10 Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Développement Economique/ Economie Alternative ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à attribuer à Monsieur NCEBA FAKU, Maire de la Ville de Port Elizabeth (Afrique du Sud) le titre de Citoyen d'Honneur de la Ville de Saint-Denis.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**

